



## Le plan hivernal comme levier d'insertion ? Description et analyse du projet « Relogement en période hivernale pour les personnes sans-abri »

*« Le projet m'a fait dire à un moment donné « bon je ferme ma porte à clé et je l'ouvre quand je veux. J'ai une clé dans ma poche, je ne suis plus ...je suis plus autonome, indépendant aussi»*

(Xavier, locataire du projet, édition 2014-2015)

L'hiver fait souvent l'objet d'une attention médiatique particulière concernant la situation préoccupante des personnes sans-abri. Le mauvais temps et les basses températures encouragent la prise d'initiatives à leur égard. Depuis de nombreuses années, le Relais Social de Charleroi met en place son plan hiver qui permet une prise en charge accentuée des personnes sans-abri pour la période de novembre à mars, via notamment l'ouverture de l'abri de nuit supplétif et de l'accueil de soirée. Cependant, le Relais Social a également la volonté de dépasser ce stade de l'urgence pour viser une insertion pérenne de son public. C'est dans cette optique que, depuis quatre ans, le projet « **relogement en période hivernale des personnes sans-abri** » est mis en place. Ce projet s'inscrit également dans la tendance actuelle du Housing Led qui vise à lutter contre le sans-abrisme via une insertion par le logement.

Projet cofinancé par les ministres de l'Action sociale et du Logement, il associe principalement deux opérateurs du Relais Social : l'asbl Comme Chez Nous et le pôle Logement et Hébergement du CPAS.

Ces deux services travaillent en collaboration avec des opérateurs immobiliers<sup>1</sup> afin de mettre à disposition des logements en demande de rénovations mineures pour la durée de la période hivernale (de mars à novembre). Cette collaboration permet de loger des personnes sans-abri à moindre coût

en leur proposant un loyer « réduit »<sup>2</sup>. Les objectifs du projet sont multiples. Il contribue à désengorger les abris de nuit en offrant une solution alternative, tout en évitant à des personnes sans-abri de subir les rigueurs hivernales et le stress lié à la saturation des services durant cette période chargée de l'année. Ce projet offre à ce public en perpétuelle mouvance de la stabilité propice à la reconstruction de soi et à la mise en place d'actions en vue d'une réinsertion.



Les logements proposés sont principalement de type « collectif » et permettent d'héberger une dizaine de personnes. Lors de l'entrée en logement, les locataires doivent s'impliquer à deux niveaux :

- Sur le plan financier avec le paiement d'indemnités d'occupation précaire. Ces indemnités s'élèvent entre 400 et 450 euros selon les services et comprennent une partie donnée aux opérateurs logement, le coût des charges, l'assurance habitation et une épargne qui sert comme

<sup>1</sup> Fond du Logement,, Agence immobilière sociale de Charleroi.

<sup>2</sup>Loyer réduit car il est composé d'une épargne qui permet d'économiser pour la sortie du projet.

garantie locative en cas de dégâts. Cette épargne - qui représente environ un tiers du loyer - s'accumule au fur et à mesure des mois passés dans le projet et permet de réinvestir cet argent dans l'aménagement d'un futur logement ou comme future garantie locative.

- Au niveau de l'accompagnement proposé. Chaque locataire signe une convention dans laquelle il accepte l'accompagnement social qui lui est proposé. Celui-ci porte principalement sur l'accès à un logement pérenne mais également sur d'autres points comme les domaines administratifs, juridiques, de la santé mentale et physique. La recherche de logement est une des priorités mais n'est en rien obligatoire pour les personnes ayant des réticences à ce niveau.



### *Pour qui ?*

A l'origine du projet, la volonté des travailleurs était de sélectionner des personnes étant depuis longtemps en rue, leur offrant ainsi une opportunité de se reconstruire et d'avoir à nouveau goût au logement. Néanmoins, au fur et à mesure, dans une visée préventive, les travailleurs ont élargi l'accès au projet en y intégrant des personnes étant depuis peu en rue. En fonction de chaque profil, l'accompagnement est adapté pour convenir au mieux aux besoins et demandes des locataires.

Le public est principalement composé d'hommes car les logements mis à disposition sont de type « collectif » et une

cohabitation mixte entraîne des difficultés supplémentaires en termes de gestion des logements pour l'équipe de travailleurs<sup>3</sup>.

Quelques critères de sélection sont également mis en place pour le bon déroulement du projet comme la capacité à payer un loyer, à vivre en communauté et l'acceptation de l'accompagnement. Ces critères bien que peu nombreux excluent une partie du public sans-abri.

### *Quels sont les impacts du projet ? Résultats.*

Chaque année, ce projet fait l'objet d'une évaluation de la part de l'Observatoire de la grande précarité et de l'exclusion du logement du Relais social de Charleroi. Cette évaluation a pour but de mettre en avant les difficultés rencontrées et les améliorations nécessaires à son bon déroulement. Elle permet également de mettre en avant les retombées positives du projet.

Depuis quatre ans maintenant, **60 personnes** ont été hébergées au sein du projet. Parmi celles-ci, 33 ont retrouvé un logement individuel et 4 sont retournées en famille ou chez un tiers, ce qui signifie que 61% des personnes sont retournées en logement. Lors de la dernière édition, les résultats à ce niveau sont particulièrement encourageants car 86% des locataires ont retrouvé un logement à leur sortie du projet (logement individuel ou retour dans la famille).

### **Situation résidentielle des personnes à la sortie du projet**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Logement individuel	4	9	9	11
Maison d'accueil	2	3	0	/
Abri de nuit/rue	1	3	3	2
Tiers/famille	1	1	0	2
Hospitalisation	1	1	0	/
Autre (retour au pays, ...)	1	0	0	/
Inconnu	1	3	2	/
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

<sup>3</sup> Cependant il est déjà arrivé qu'un couple participe au projet car un studio avait pu être mis à leur disposition.

Alors que certaines personnes ont besoin d'être orientées vers des structures plus adaptées (hôpital, maison d'accueil), d'autres retournent en rue soit de manière volontaire soit sont exclues du projet car elles n'ont pas respecté les conditions du contrat (non paiement du loyer, violence, etc.).

Outre ces résultats quantitatifs, le projet impacte de nombreux domaines de la vie des locataires. Certains se le représentent comme une première étape vers la réinsertion avec cette impression d'être à nouveau « en marche » et d'entrevoir des perspectives pour l'avenir. Agissant comme un tremplin, le projet peut soit servir de déclencheur, soit de renfort dans ce processus de réinsertion. Cet espace-temps hors de la rue est propice à la reconstruction de soi et au bien-être. Avec la possibilité de déposer ses affaires, le locataire se défait peu à peu de l'image associée aux personnes sans-abri et reste en contact avec ce milieu selon ses désirs et non par obligation. Ces différents éléments sont des gages d'autonomie pour les locataires.

*« C'est vrai que sans ce projet je serais encore à la recherche [d'un logement] avec les hauts et les bas, ça aurait été plus difficile, ça aurait été une mise en danger. Ok j'aurais pu compter sur ma volonté de sortir du monde de la rue mais ça aurait plus difficile ça aurait été prendre des risques donc ouais ... ça a été un levier énorme »* (Xavier, locataire du projet, édition 2014-2015)

L'accompagnement multidimensionnel proposé à chaque locataire est perçu comme une opportunité à saisir, une chance donnée pour être encadré dans son parcours personnel. L'objectif principal des travailleurs est l'accès en logement pérenne de ces usagers mais ils adaptent l'intensité et les domaines de l'accompagnement en fonction de chaque locataire.

Etant donné qu'il s'agit de logements collectifs, des liens se créent entre locataires et permettent la création d'un nouveau réseau social. Plus encore, les travailleurs

apparaissent pour certains locataires comme des repères/des ressources qu'ils peuvent mobiliser et ce sur le long terme.

L'une des dimensions également développée par les travailleurs et locataires est la création de projets participatifs communs à l'ensemble des participants. Correctement orchestrée la participation des usagers peut entraîner de nombreux effets dont notamment une meilleure confiance en soi ainsi qu'une rupture de la vie quotidienne. C'est l'occasion de *faire* mais également de *mettre en place* - car ces projets sont co-construits entre travailleurs et locataires - quelque chose de complètement différent, quelque chose de choisi, et dès lors qui permet de faire une pause dans l'ensemble des démarches à réaliser. En 2014, un projet photographique a vu le jour. Dénommé « Charleroi vu d'en bas », il s'agissait de rendre compte de la perception de Charleroi par les locataires du projet.

L'ensemble de ces éléments développe le pouvoir d'agir des participants, leur donnant quelques outils adéquats pour pouvoir se projeter à long terme.

### *Les difficultés.*

La mise en place d'un tel projet appelle une grande implication des dispositifs organisateurs.

D'abord, la mise à disposition de bâtiments nécessaires à la réalisation du projet n'est pas simple. Chaque année, les partenaires doivent trouver de nouveaux logements disponibles le temps de la période hivernale et adaptés au public (petit loyer, situés près des transports). Dès lors, sans la collaboration des opérateurs immobiliers le projet serait difficilement mis en place. Notons que cette difficulté à trouver du logement, au vue du marché locatif, se retrouve également au niveau des locataires lorsqu'ils sortent du projet pour s'installer dans un logement pérenne.

Ensuite au niveau financier, les services engagent non pas un travailleur dans le projet - comme le permet le financement - mais au moins deux, souvent épaulés par d'autres

travailleurs tiers. Par ailleurs, prenant le rôle de propriétaire, les services prennent aussi tous les risques liés au non paiement des indemnités précaires. Ce cas de figure est arrivé à quelques reprises et entraîne de nombreuses complications pour le service concerné. Des techniques de prévention sont mises en place afin d'éviter au maximum les dérives à ce niveau comme une vérification préalable de la capacité à payer des locataires ainsi qu'un suivi intensif de leur situation financière.

Enfin au niveau de l'accompagnement, les services offrent un accompagnement intensif qui dure le temps du projet, c'est-à-dire les mois d'hiver. Cependant, pour s'assurer un maintien dans le logement, un accompagnement post-projet est indispensable pour certains des locataires. Cette dimension est parfois difficile à mettre en place vu le manque de moyens financiers et la saturation dont fait l'objet les services d'accompagnement en logement.

#### *Que retenir ?*

La mise en place d'un tel projet demande un encadrement spécifique car il comporte un certain nombre de risques, principalement au niveau financier. Correctement encadré, il en découle de nombreux effets positifs à la fois pour les participants directs qui disposent le temps du projet d'un logement et d'un accompagnement intensif mais plus largement à l'ensemble du réseau car il permet de libérer des places au sein des structures d'urgence.

Ce projet offre avant tout une opportunité supplémentaire pour les personnes sans-abri de se réinsérer, de s'éloigner des rigueurs hivernales mais aussi et tout simplement d'avoir à nouveau goût au logement, de se sentir soutenus et encadrés. Il prend en compte les singularités propres à chaque locataire et l'accompagne dans sa démarche de réinsertion qu'elle se compose d'une recherche de logement ou non.

Maëlle Dewaele  
Chargée de projets et d'études  
Relais Social de Charleroi



Relais social de Charleroi  
Boulevard Jacques Bertrand n°10  
6000 Charleroi  
Tél : 071/ 506 731